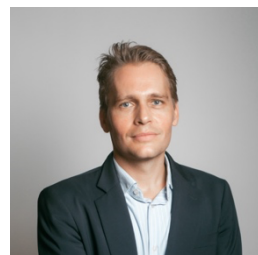


Joachim WATHELET

Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille
Data Protection Officer, certifié AFNOR
Centre de droit économique (UR 4224) – Institut du droit des affaires
3, Av. Robert Schuman, Espace Cassin
13 628 Aix-en-Provence Cedex 1



FORMATION ET TITRES UNIVERSITAIRES

- 2025** **Certification Délégué à la protection des données personnelles - DPO** – Afnor certification (identifiant 3008103).
- 2023-2024** **DU Délégué à la protection des données personnelles**, Université d'Évry – Paris Saclay
- 2017** **Qualification aux fonctions de Maître de conférences**, Section 01, CNU
- 2016** **Doctorat en Droit privé et Sciences criminelles**, Université Aix-Marseille, Mention très honorable, Félicitations du jury à l'unanimité. Proposition pour un prix de thèse et autorisation de la publication en l'état.
- Thèse : « *La loyauté en droit de la propriété intellectuelle* », ss. la direction de D. Poracchia (Pr. Univ. Paris I) et L. Merland (MCF Univ. Aix-Marseille).
- Jury : V.-L. Benabou (Pr. Univ. Paris-Saclay), C. Zolynski (Pr. Univ. Panthéon-Sorbonne) et T. Azzi (Pr. Univ. Panthéon-Sorbonne)
- Prix de thèse Lamy éditions Droit des affaires. Thèse publiée aux éditions PUAM 2018.*
- 2010** **Master II Recherche, Propriété intellectuelle et nouvelles technologies**, Université Aix-Marseille III (Major de promotion, obtention d'un contrat doctoral)
- 2009** **Diplôme juriste conseil d'entreprise (DJCE)**
- 2009** **Master I Droit des affaires**, Université Aix-Marseille III (mention bien)
- 2008** **Licence de Droit**, Université Aix-Marseille III (mention bien)

FONCTIONS

Depuis 2017 **Maître de conférences**, Aix-Marseille Université, membre du Centre de droit économique de l'Institut du droit des affaires et de l'Association des praticiens du droit des marques et des modèles.

Enseignements à l'Institut Universitaire de Technologie, Département Techniques de commercialisation, Aix-en-Provence :

- **Droit du numérique (BUT 3), Droit commercial (BUT 2 et 3), Droit des contrats (BUT 1).**
- **Directeurs des études BUT 3, alternance ;** Directeur des projets tutorés.

Enseignements à la Faculté de Droit et de Science Politique :

- **Droit des dessins et modèles, Droit des plateformes, Legal Techs, procédés techniques (Master 2 Numérique des Affaires et Propriété intellectuelle), Droit de la propriété intellectuelle (Master 2 Contentieux économique, médiation et arbitrage), International and European intellectual property law (Master 2 Droit des affaires internationales), Les enjeux du traitement des données dans l'entreprise (Diplôme Juriste Conseil Entreprise - DJCE), Droit des données personnelles et intelligence artificielle (Master 2 compliance)**

Enseignements au sein du Diplôme Interuniversitaire de Droit monégasque – Aix-Marseille Université, Université Côte d'Azur, Université Paris-Panthéon-Assas :

- **Droit monégasque du numérique (Diplôme Interuniversitaire Droit monégasque).**

Enseignements à la Faculté de Gestion d'Aix-Marseille :

- **Droit des contrats et de la distribution (M2 Gestion de production, logistique, achats).**

2017-2021 **Correcteur CRFPA, IEJ d'Aix-en-Provence.**

2013-2015 **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)** Aix-Marseille Université. Travaux dirigés en droit des personnes (L1), droit des contrats (L2), droit de la responsabilité civile (L2), droit des contrats d'affaires (M1) et droit de la propriété littéraire et artistique (M1).

2010-2013 **Doctorant contractuel chargé de mission d'enseignement,** Aix-Marseille Université. Travaux dirigés en droit des contrats (L2), droit commercial (L3), droit des contrats d'affaires (M1) et droit de la propriété littéraire et artistique (M1).

PRINCIPALES PUBLICATIONS

I. Ouvrages

- *La loyauté en droit de la propriété intellectuelle*, PUAM, coll. Droit des affaires, 2019 (Prix de thèse Lamy éditions Droit des affaires).
- *Droit commercial*, Tome 2, LGDJ, 31^{ème} éd., 2021 (partie sur les biens intellectuels), pp. 371-402.

II. Articles et commentaires

- « Innovation et verte et propriété intellectuelle », *RRJ* 2012-4, pp. 2021-2041 et in J. Mestre et L. Merland (sous la direction de), *Droit et innovation*, PUAM, 2013, pp. 149-171.
- « Le financement du contentieux par un tiers. Un usage en devenir en droit des brevets ? », in J.-P. Gasnier et N. Bronzo (sous la direction de), *Les nouveaux usages en droit des brevets, Entre innovation et abus*, PUAM, coll. Chaire Innovation-Brevets, 2015, pp. 141-155.
- « Pas de risque de confusion entre une marque et une dénomination sociale en présence d'entreprises liées économiquement au moment du dépôt », note sous CJUE, 23 avril 2020, *JCP E*, 2021, n°3, p. 26
- « Les plateformes de partage de contenus. Entre régulation et autorégulation », in *Droit, Management et société, Débats contemporains*, PUP, 2021, pp. 33-53.
- « La présomption de titularité des droits d'auteur au sein d'un groupe de sociétés », note sous Cass. civ. 1^{ère}, 16 juin 2021, *JCP E*, 2022, n°1, pp. 17-28.
- « Le droit au brevet sur les inventions de mission de salariés : une cession par l'employeur autorisée », note sous Cass. com. 5 janvier 2022, n°19-22.030, *Bull. IRPI*, févr. 2022, n°35, pp. 13-14.
- « Manquement d'un franchisé à son devoir de loyauté et action en revendication », note sous CA Aix-en-Provence, 6 janvier 2022, n°18/00576, *Bull. IRPI*, févr. 2022, n°35, pp. 10-11
- « Déchéance et déceptivité de marques : suite de l'affaire GOYARD », note sous CA Paris, 6 janvier 2022, n°20/08905, *Bull. IRPI*, févr. 2022, n°35, pp. 8-9.
- « L'originalité d'une œuvre n'a pas à être prouvée pour procéder à des opérations de saisie-contrefaçon », note sous Cass. civ. 1^{ère}, 6 avril 2022, n°20-19.034, *Bull. IRPI*, mai 2022, n°38, p.3
- « La conformité de l'article 17 de la Directive 2019/790 à la liberté d'expression et d'information », note sous CJUE, 26 avril 2022, aff. C-401/19, *Bull. IRPI*, juin 2022, n°39, pp. 3-4.
- « De nouvelles précisions sur l'article 17 de la Directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. Entre soulagement et inquiétude », *RLDI*, oct. 2022, n°196, pp. 44-50.
- « Méthode de calcul des amendes administratives pour violation des données personnelles. Précisions pour les groupes de sociétés », CEPD, *Guidelines 04/2022 on the calculation of administrative fines under the GDPR*, 12 mai 2022, *JCP E*, 27 avril 2023, n°17-18, 1135.
- « Droit à la preuve et données à caractère personnel », *RLDI*, juin 2023, n°204, pp. 37-41.
- « Les droits des salariés sur leur création », *Droit social (Dalloz)*, sept. 2023, n°8, pp. 661-666.
- « Détermination de l'autorité de contrôle « chef de file » pour un groupe de sociétés. Précisions par le Comité européen de la protection des données, *JCP E*, 27 juin 2024, n°26, 1196.
- « Imputabilité et méthode de calcul des amendes administratives pour violation de données à caractère personnel : les enseignements de la Cour de justice de l'Union européenne pour les groupes de sociétés », *JCP E*, 27 juin 2024, n°26, 1196.
- « Le RGPD à l'épreuve des IA génératives. L'exemple de ChatGPT », *Mémoire dans le cadre du DU DPO*, 2025.

- « RGPD- Condamnation d'UBER pour des transferts de données vers les États-Unis », *JCP E*, 19 juin 2025, n°25, 1176.
- « Métaverse et responsabilité des plateformes », *Ouvrage collectif sur le Métaverse et le droit*, à paraître.
- « Le Tribunal de l'Union européenne valide le nouveau cadre de transfert des données personnelles vers les États-Unis : la consécration de l'équivalence substantielle », *Les Petites affiches*, novembre 2025, pp. 37-41.
- « La consécration de la notion d'entité économique pour le calcul des amendes prévues par le RGPD », *JCP E*, 2026.

CONFÉRENCES

- 2026** « *Propriété littéraire et artistique. Droit positif et perspectives d'évolution au regard du projet de loi n°1044* », avec Madame Magali MENGHINI, Directrice juridique adjointe de la SBM, Institut monégasque de formation des professions judiciaires
- 2026** « *La preuve et l'intelligence artificielle sous l'angle du droit pénal* », Magistrat, Greffé et Avocat à l'ère de l'intelligence artificielle, Faire vivre une déontologie partagée, Barreau d'Aix-en-Provence, 23 mars 2026.
- 2026** « *Le cadre normatif de l'intelligence artificielle et son implication pour le monde judiciaire* », Magistrat, Greffé et Avocat à l'ère de l'intelligence artificielle, Faire vivre une déontologie partagée, Barreau d'Aix-en-Provence, 23 mars 2026.
- 2025** « *Propriété littéraire et artistique et Données à caractère personnel : le cadre juridique monégasque* », avec Maître Antoine RENUCCI, Institut monégasque de formation des professions judiciaires.
- 2024** Conférence au sein du Cabinet d'Avocats Auguste et Debouzy, Paris – « *Protection des données personnelles, transferts internationaux, préservation de la sécurité publique* », 2 juill. 2024 avec la participation de Monsieur le Premier Ministre B. Cazeneuve, M. Mossé, E. Mignon, C. Girod, H. Saugmandsgaard Øe, J. Sinha et B. Gencarelli.
- 2024** « *Intelligence artificielle et Propriété littéraire et artistique – Sensibilisation aux risques* », Aix-Marseille Université.
- 2023** « *Intelligence artificielle : les risques juridiques* », FAR MONACO.
- 2023** « *Les droits de propriété intellectuelle des salariés* » Aix-Marseille Université, Faculté de droit et de science politique (colloque publié aux éditions Dalloz).
- 2023** « *Intelligence artificielle et droit* » (organisation de la conférence et intervention), Aix-Marseille Université (IUT Aix-en-Provence).
- 2021** « *La lutte contre la haine en ligne* », Aix-Marseille Université.
- 2021** « *Les plateformes de partage de contenus. Entre régulation et autorégulation* », Aix-Marseille Université.

Dernière mise à jour : avril 2026